



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

Délibération du Conseil Communautaire du 13 novembre 2025

N° DEL2025/11-0182

L'an deux mille vingt-cinq le treize novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Charles DAYOT, Président.

Date de la convocation : vendredi 07 novembre 2025

Présents :

Charles DAYOT (MONT DE MARSAN), Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT), Frédéric CARRERE (CAMPAGNE), Marie-Christine HARAMBAT (MONT DE MARSAN), Philippe SAES (SAINT MARTIN D'ONEY), Véronique GLEYZE (POUYDESSEAUX), Bernard KRZYNSKI (SAINT PIERRE DU MONT), Marie-Christine BOURDIEU (MONT DE MARSAN), Farid HEBA (MONT DE MARSAN), Jean-Paul ALYRE (GELOUX), Delphine SALEMBIER (SAINT PIERRE DU MONT), Éliane DARTEYRON (MONT DE MARSAN), Jean Guy BACHE (BOUGUE), Emilie LABEYRIE (CAMPET ET LAMOLERE), Catherine BERGALET (GAILLERES), Claude COUMAT (LUCBARDEZ ET BARGUES), Michel GARCIA (SAINT-AVIT), Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON), Marc DE VALICOURT (LAGLORIEUSE), Mathieu ARA (MONT DE MARSAN), Marina BANCON (MONT DE MARSAN), Christophe HOURCADE (MONT DE MARSAN), Sandrine CASINI (SAINT PERDON), Benoît AUGUIN (MAZEROLLES), Janet DELETRE (BRETAGNE DE MARSAN), Pierre MERLET-BONNAN (MONT DE MARSAN), Hervé BAYARD (MONT DE MARSAN), Nathalie GASS (MONT DE MARSAN), Marie-Pierre GAZO (MONT DE MARSAN), Bruno ROUFFIAT (MONT DE MARSAN), Philippe DE MARNIX (MONT DE MARSAN), Chantal PLANCHENAULT (MONT DE MARSAN), Céline PIOT (MONT DE MARSAN), Alain BACHE (MONT DE MARSAN), Jean-Noël CAPDEVILLE (MONT DE MARSAN), Bruno MINDE (MONT DE MARSAN), Monia LABOULAIS (SAINT MARTIN D'ONEY), Jean-Marie BAYLE (SAINT PIERRE DU MONT), Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT), Julien PARIS (SAINT PIERRE DU MONT)

Excusés avec procuration :

Pierre MALLET (BENQUET) a donné pouvoir à Jean-Louis DARRIEUTORT, Nathalie BOIARDI (BOSTENS) a donné pouvoir à Jean Guy BACHE, Jean-Jacques GOURDON (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Farid HEBA, Ghislaine LALLAU (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Bernard KRZYNSKI, Danielle KUBLER (BENQUET) a donné pouvoir à Marie-Pierre GAZO, Dominique TAUZIN (BRETAGNE DE MARSAN) a donné pouvoir à Janet DELETRE, Geneviève DARRIEUSSECQ (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Mathieu ARA, Claudie BREQUE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Charles DAYOT, Gilles CHAUVIN



(MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Marie-Christine BOURDIEU, Pascale HAURIE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Nathalie GASS, Catherine PICQUET (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Christophe HOURCADE, Jean-Marie BATBY (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Chantal PLANCHENAU, Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Alain BACHE, Françoise LATRABE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE, Marie DENYS BACHO (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Joël BONNET

Absent :

Denis CAPDEVILLE (UCHACQ ET PARENTIS)

Secrétaire de séance : Marc DE VALICOURT

Nombre de membres en exercice	56
<u>Présents</u>	40
<u>Pouvoirs</u>	15
<u>Votants</u>	55

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL.**Rapporteur : Frédéric CARRERE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote de la décision modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2025.

Les principales modifications concernent :

- L'ajout de dépenses pour l'organisation d'un forum citoyen porté par le service civique et la création d'une fédération étudiante avec formation des étudiants portée par le service jeunesse pour 7 000 € avec la subvention associée,
- L'ajustement de l'amortissement et de la dotation aux amortissements intégrant le *prorata temporis* des immobilisations de 2024 pour 48 326,94 € (en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissements),
- L'ajustement de la prévision concernant les frais de téléphonie pour 20 000 €,
- L'ajustement des dotations du FPIC (en dépenses et en recettes),
- L'inscription de crédits de 2 400 € pour le pôle jeunesse afin de prendre en charges les loyers de deux jeunes volontaires hébergés au CROUS dans le cadre du dispositif CES (Corps Européens de Solidarité) : Le Corps européen de solidarité - anciennement Service Volontaire Européen - permet aux jeunes de 18 à 30 ans de s'engager dans des projets d'intérêt général, de solidarité ou de mission humanitaire en France, en Europe et dans le monde. Ce programme est financé par la Commission européenne via l'association Piste Solidaire,



- L'ajustement des travaux en régie (écriture d'ordre en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement) équilibré par le virement à la section d'investissement,
- L'inscription d'une subvention au titre de la DGD des bibliothèques pour le financement d'un catalogueur pour 51 930 € (80% d'un poste sur 2 ans) afin de préserver les collections patrimoniales.



art	fonct	Libellé	BP2025	DM3	Total
60623	338	Alimentation service civique	300,00	500,00	800,00
6068	338	Fournitures service civique	0,00	300,00	300,00
6288	338	Prestataires service civique	451,00	2 200,00	2 651,00
6288	338	Prestation maison des étudiants	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	338	Autres matières et fournitures maison	0,00	500,00	500,00
6234	338	Réceptions maison des étudiants	0,00	740,00	740,00
6238	338	Divers (publicité, publications) maison	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	338	Déplacements missions maison des	0,00	760,00	760,00
6132	338	charges locatives	0,00	2 400,00	2 400,00
6188	020	Divers	16 500,00	-7 586,94	8 913,06
6262	020	Frais de téléphonie	163 000,00	20 000,00	183 000,00
		total CHAPITRE 011	180 251,00	21 813,06	202 064,06
7392221	01	Reversement FPIC	142 000,00	-27 241,00	114 759,00
		total CHAPITRE 014	142 000,00	-27 241,00	114 759,00
6811	01	Dotation aux amortissements	3 525 978,52	48 326,94	3 574 305,46
		total CHAPITRE 042	3 525 978,52	48 326,94	3 574 305,46
023	01	virement à la section d'investissement	5 992 481,11	400 000,00	6 392 481,11
		total CHAPITRE 023	5 992 481,11	400 000,00	6 392 481,11
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			9 840 710,63	442 899,00	
70878	338	remboursement de loyers	0,00	2 400,00	2 400,00
		total CHAPITRE 73	0,00	2 400,00	2 400,00
732221	01	FPIC	910 432,00	-18 431,00	892 001,00
		total CHAPITRE 73	910 432,00	-18 431,00	892 001,00
74718		Subvention Etat	0,00	7 000,00	7 000,00
74718		DGD Médiatèque	0,00	51 930,00	51 930,00
		total CHAPITRE 74	0,00	58 930,00	58 930,00
722	01	travaux en régie	700 000,00	400 000,00	1 100 000,00
		total CHAPITRE 042	700 000,00	400 000,00	1 100 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 610 432,00	442 899,00	0,00
art	fonct	Libellé	BP2025	DM3	Total
2051	020	concession et droits similaires	31 250,00	-10 000,00	21 250,00
		total CHAPITRE 20	31 250,00	-10 000,00	21 250,00
2188	020	Autres biens immobiliers	0,00	63 326,94	63 326,94
21838	020	Autres matériel informatique	99 318,01	-5 000,00	94 318,01
		total CHAPITRE 21	99 318,01	58 326,94	157 644,95
2158	01	travaux en régie	700 000,00	400 000,00	1 100 000,00
		total CHAPITRE 040	700 000,00	400 000,00	1 100 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			830 568,01	448 326,94	
28188	01	Amortissements	199 479,66	11 948,42	211 428,08
281848	01	Amortissements	65 867,17	2 145,03	68 012,20
281838	01	Amortissements	45 693,89	15 303,05	60 996,94
281828	01	Amortissements	53 827,33	7 033,34	60 860,67
28158	01	Amortissements	358 524,71	1 937,43	360 462,14
2815731	01	Amortissements	54 829,19	3 705,88	58 535,07
281531	01	Amortissements	0,00	69,83	69,83
281351	01	Amortissements	152 516,09	3 454,75	155 970,84
281321	01	Amortissements	3 311,04	143,34	3 454,38
28128	01	Amortissements	313 393,93	2 585,87	315 979,80
		total CHAPITRE 040	1 247 443,01	48 326,94	1 295 769,95
021	01	virement à la section d'investissement	5 992 481,11	400 000,00	6 392 481,11
		total CHAPITRE 021	5 992 481,11	400 000,00	6 392 481,11
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			7 239 924,12	448 326,94	0,00



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-11,

Vu le budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, Adopté à la majorité avec 37 voix pour et 18 voix contre (Mme Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET, Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Monia LABOULAIS, M. Mathieu ARA, Mme Éliane DARTEYRON, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Marie-Pierre GAZO M. Bruno MINDE),

DECIDE DE,

Article 1 – APPROUVER la décision modificative n°3 du budget principal conformément au tableau ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan
Agglomération

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».